



Compte Rendu CTL n°8/2021 du 06/10/2021

40 ans après l'inauguration du TGV, la Direction Haute Saônoise inaugure les Réformes à Grande Vitesse

Le DDFIP de Haute Saône pilote le train des réformes destructrices malgré nos signaux d'alarme que nous tirons régulièrement. Il nous apparaissait donc important d'être présents ce jour en première instance pour exprimer vos voix et vos inquiétudes sur des changements devant intervenir dans quelques semaines.....

L'objectif de ce CTL est d'émettre un avis sur les réformes proposées. Comment peut-on se forger une opinion au travers de documents imprécis ?

1° Création du Service des Impôts des Entreprises (SIE) Départemental de Haute-Saône au 01/01/2022

Au 01/01/2022, Le SIE Départemental sera installé sur le site de Lure. La composition de cette structure (sous réserve des suppressions d'emplois non connues à ce jour) serait de :

-1 A+, 3A, 17B,7C

Pour information, une contractuelle sera positionnée au 01/12.

Le SIE Départemental occupera les locaux du 1^{er} étage (ex trésorerie) à compter de la fin du mois d'octobre.

FO DGFIP dénonce l'absence de visibilité sur l'installation physique des agents sur le plan communiqué. Une réunion sur site est prévue le 7/10, lendemain du CTL.

Selon la Direction, une antenne non pérenne(*) pourrait être conservée sur le site de Vesoul jusqu'en 2026. Des entretiens individuels seront effectués le 09/11.

Concernant les missions, cette antenne continuerait d'assurer de l'accueil sur RDV si nécessaire et devra travailler en symbiose avec le site de Lure, seul site reconnu sur les documents officiels.

L'organisation du SIE Départemental sera déterminée après informations de groupes de travail (18/10 avec l'encadrement).

Il nous a été assuré que les compétences techniques de nos cadres permettront de régler tous les problèmes.

FO DGFIP ne partage pas ce constat. Cette structure composée essentiellement d'agents non expérimentés est source de vives inquiétudes.

De plus, l'éloignement de nos services sur certains secteurs géographiques conduit à une méconnaissance du tissu local qui a inéluctablement des conséquences sur l'efficacité des travaux menés.

FO DGFIP a interrogé la Direction sur la gestion future des quitus fiscaux. À ce jour, ce travail est mené par nos équipes. Il sert à l'immatriculation de véhicules achetés hors du territoire français. Selon la Direction, la création d'un pôle national des quitus qui risque d'être composé de nombreux contractuels est imminente.

**(*Arriverons-nous à avoir les mêmes définitions sur les termes suivants :
l'imminence, provisoire et pérenne ?**

2° Fusion des Services des Impôts des Particuliers de Gray et Vesoul au 01/01/2022 – création d'une antenne pérenne sur le site de Gray

Au 01/01/2022, la composition du SIP de Vesoul (sous réserve des suppressions d'emplois non connues à ce jour) serait de :

-1 A+, 2A, 12B,13C

Une antenne pérenne(*) sera conservée sur le site de Gray composée de 6 emplois dont un cadre A. Des entretiens individuels seront menés le 8/11.

L'implantation physique provisoire (*) se situera au 2^e étage.

L'installation définitive est prévue au 2^e trimestre 2022.

Les agents de l'antenne seront chargés de l'accueil physique relative aux questions fiscales et assureront entre d'autres l'accueil téléphonique.

Malgré sa pérennité annoncée, aucune mention de cette antenne ne figurera sur les documents adressés aux usagers.

Selon la Direction, les accueils effectués en France Services donnent pleinement satisfaction. Une évolution de ces réseaux est d'ailleurs envisagée même si la disponibilité de nos agents sera mise à rude épreuve vu le nombre conséquent de ces futurs points de contacts.

Des groupes de travail seront menés pour l'organisation à mettre en place sur l'accueil primaire à répartir éventuellement avec le SGC mais aussi sur l'organisation pratique entre les structures de Gray et Vesoul.

FO DGFIP alerte sur la difficulté d'équilibrer les masses et méthodes de travail entre les deux sites. De plus, il reste encore beaucoup zones floues à ce jour.

3° Intégration de la trésorerie d'Héricourt au SGC de Luxeuil-les-Bains au 01/01/2022-création d'une antenne pérenne sur le site d'Héricourt

FO DGFIP a demandé un bilan du SGC de Luxeuil. Selon la Direction, le TRF du 01/09/2021 s'est bien déroulé. Le tableau n'est pas si idyllique, pour exemple les paiements par internet ont été indisponibles pendant plusieurs semaines sur les collectivités absorbées.

Pour information, le poste du SGC est classé C1, il sera ouvert à mutation à partir du

01/01/2022 (recrutement local ou national).

Suite au départ de M.Haemmerlin, c'est un Inspecteur Principal vérificateur (Mme Françoise Said) qui a pris l'intérim de la Trésorerie d'Héricourt à hauteur de 3 jours par semaine jusqu'à sa fermeture.

Au 01/01/2022, une antenne pérenne (*) subsistera sur le site d'Héricourt avec 6 emplois dont un cadre A. L'installation physique de cette structure n'est pas encore définie.

La Direction se rendra auprès des agents mi-octobre pour des entretiens individuels. En souvenir du temps où la trésorerie d'Héricourt était une trésorerie mixte, cette antenne devra assurer aussi bien l'accueil physique/téléphonique fiscal et SPL.

FO DGFIP a insisté sur la situation des agents. Ceux-ci sont épuisés moralement par cette situation. Les méthodes de travail seront modifiées ainsi que les contacts avec les collectivités locales.

Le SGC de Luxeuil est présenté par la Direction comme une opportunité d'uniformisation des méthodes de travail et par là même offrira des gains de productivité. Pour nous, l'analyse est toute autre. Une structure impersonnelle où le taylorisme est roi n'est pas notre vision humaniste et humaine d'un SGC.

4° Intégration de la trésorerie de Dampierre-sur-Salon au Service de gestion Comptable de Gray au 01/01/2022

FO DGFIP a demandé un bilan du SGC de Gray. Selon la Direction, il en ressort des difficultés importantes ! À demi mots, elle reconnaît que la création des SGC n'est pas la panacée.

Initialement prévue au 01/09/2022, la trésorerie de Dampierre fermera ses portes au 31/12/2021.

La Direction ayant provoqué depuis de nombreuses années des situations de fragilité des personnels (suppressions d'emplois), cela précipite la fermeture de nos sites.

Ce sont 3 emplois qui seront transférés au SGC de Gray.

Prompte à présenter dans la presse les bienfaits de son nouveau réseau, il est cocasse de constater que les élus Dampierrois n'ont pas été informés de l'avancement de la suppression de leur trésorerie. Grâce à notre intervention, un courrier leur sera adressé dans les prochains jours ! Ils apprécieront

5° Transfert de la gestion de la Communauté de Communes du Triangle Vert et des communes en dépendant du SGC de Vesoul vers le SGC de Luxeuil-les-Bains au 01/01/2022

Inscrit dans une logique de faire coïncider le périmètre des communautés de communes avec un interlocuteur unique, les 42 communes du Triangle Vert rejoindront le SGC de Luxeuil-les-Bains qui ne gérait au 01/09 que 750 BUDGETS.

Avec 789 budgets au 01/01/2022, peut être sera-t-il dans le top 10 national ?
Ce monstre comptable sera au cœur de nos inquiétudes.

6° Installation de Conseillers aux Décideurs Locaux

Au 01/01/2022, les CDL seront installés comme suit :

Communauté d'Agglomération de Vesoul Département de la Haute-Saône	IDIV HC
CC Pays d'Héricourt CC Pays de Villersexel	IDIV HC
CC Pays de Lure CC Triangle Vert	IDIV CN
CC Val de Gray CC Pays des quatre Rivières	IDIV CN
CC Pays de Luxeuil CC Haute-Comté	IDIV CN
CC Pays Riolais CC Pays de Montbozon et du Chânois	IDIV CN
CC Val Marnaysien CC Monts de Gy	Inspecteur
CC Hauts du Val de Saône	Inspecteur
CC Mille Étangs CC Rahin et Chérimont	Inspecteur

Le positionnement de FO sur la création des CDL avait généré des inquiétudes quant à leur isolement. Après plusieurs mois d'existence et de recul sur la fonction, il apparaît que notre analyse était pertinente. Le CDL apparaît comme un partenaire des collectivités locales mais aussi comme un appui technique des comptables de SGC. Il doit travailler en collaboration avec ses homologues.

Ainsi, des réunions mensuelles seront organisées.

Les CDL bénéficient de locaux, dans la plupart des cas, mis à disposition par les EPCI (en plus des bureaux installés dans les SGC). La Direction a souligné l'importance de leur présence physique sur le terrain dans ces bureaux au moins une fois par semaine → preuve de l'engagement de notre DDFIP envers les élus !

L'ensemble de ces points faisant parti de la mise en place du NRP que nous combattons farouchement depuis de nombreux mois, il va de soi que nous avons voté CONTRE l'ensemble de ces points.

Questions diverses :

→ La suppression des caisses avec numéraire a été demandée pour le 01/01 à la Direction Générale. Seule une caisse résiduelle subsistera à la DDFIP. Les sites existants encaisseront uniquement des CB.

→ Les outils de pilotages qui permettaient à la Direction d'avoir une vision du fonctionnement des diverses structures ont été quelque peu oubliés ces dernières

semaines.

Dans les postes comptables, il appartient au chef de poste de s'organiser pour palier les départs. Il doit en être de même pour la Direction qui reconnaît une légère difficulté au sein du Pôle Gestion Publique actuellement.

→ L'installation de la partie recettes de la TEHHS au sein du GH 70 est repoussée sine die. En effet, pour des raisons techniques, aucune date ne peut être avancée.

→ Aux 8 contractuels prévus, s'ajoutent 2 recrutements supplémentaires de contractuels catégorie B.

Même si cela peut apparaître comme une légère bouffée d'oxygène, peut-on se réjouir d'une précarisation de nos emplois ?

→ A ce jour, 2 recrutements PACTE sont en cours sans garantie de succès.

→ Une stagiaire catégorie C est affectée au SGC de Gray

→ La Taxe d'Urbanisme sera transférée de la DDT vers le SDIF en 2022. Il nous a été assuré que les emplois correspondants suivraient.

→ Nous avons remonté les difficultés liées aux formations. Les agents tout comme le service local de formations subissent les changements incessants liés aux inscriptions. La Direction nous a assuré de suivre cette problématique.

→ Journée portes ouvertes : la Direction a reçu 2 collègues douaniers dans le cadre du transfert des taxes douanières vers la DGFIP. Mais, ceux-ci ne semblent pas séduits par nos métiers.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos interrogations.

Les élus : Julie BOILEAU, Marie Catherine LEGRAND, Pascal PETITJEAN

Expert : Pascal BAULLARD